

**Dépannage, remorquage,
amarrage, grutage**

7 Dépannage, remorquage, amarrage, grutage

7.1 Dépannage, remorquage, amarrage

7.1.1 Dépannage/remorquage du chargeur pivotant en cas de panne de moteur ou de l'entraînement



DANGER

Protéger l'emplacement de dépannage sur voies publiques.



ATTENTION

Ne pas remorquer le chargeur pivotant. Tout essai de remorquage entraîne des dommages.



REMARQUE

- Le remorquage n'est admis que pour débarrasser un emplacement d'intervention ou pour libérer une route.
- Les travaux de préparation au remorquage sont fonction si le moteur est tombé en panne et de cette manière l'installation hydraulique entière est rendue hors service ou si seul l'entraînement est tombé en panne et que le moteur puisse entraîner l'installation hydraulique restante.

7.1.1.1 Remorquage du chargeur pivotant en cas de panne de moteur

- (1) Actionner l'interrupteur à bascule des feux de détresse (4-11/10).
- (2) Amener le commutateur de marche (4-10/12) en position „0“.



REMARQUE

Les travaux de préparation des points (3), (5), (6) et (11) ne doivent être effectués que si le lieu de dépannage **ne se trouve pas** dans une zone de circulation publique :

- (3) Commuter le levier de renvoi (4-9/2) pour les roues de l'essieu avant mises en position rectiligne juste auparavant en position „direction par essieu AR“.
- (4) Serrer le frein de parking (4-10/4).



ATTENTION

Si l'emplacement de dépannage se situe dans une pente, en plus du frein de parking, les deux roues de l'essieu AV doivent être bloquées par des cales sur le côté de la descente afin d'éviter tout roulement libre.

- (5) Couvrir la lame et les dents du godet avec le capot de protection (5-3/flèche).
- (6) Enfoncer la fiche de protection du godet dans la prise (5-4/flèche).
- (7) Pousser le distributeur pour l'hydraulique de travail (4-10/9) au-delà de son point de poussée jusqu'à sa première position.

(8) A l'aide d'un appareil de levage approprié, par ex. avec un deuxième chargeur pivotant avec godet monté, soulever la flèche télescopique du chargeur télescopique, à remorquer de sorte qu'un appui mécanique de la flèche télescopique puisse être inséré sur la machine à remorquer (7-1).

(9) Etayer la flèche télescopique mécaniquement [par ex. en insérant l'appui de la flèche porte-godet (installation optionnelle) (1-1/flèche)] et descendre la flèche télescopique jusqu'à l'appui de la flèche télescopique.

(10) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).

(11) Bloquer le dispositif de pivotement en plaçant la cale (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage (1-4/flèche).

(12) Monter la barre de remorquage sur la machine à remorquer [(7-2/1 - remorquage vers l'avant) ou (7-4/1 - remorquage vers l'arrière)] et sur le véhicule remorqueur.

ATTENTION

Si la machine ne dispose pas d'accouplement de manoeuvre et de remorquage, celle-ci ne doit être remorquée que vers l'arrière.



Fig. 7-1

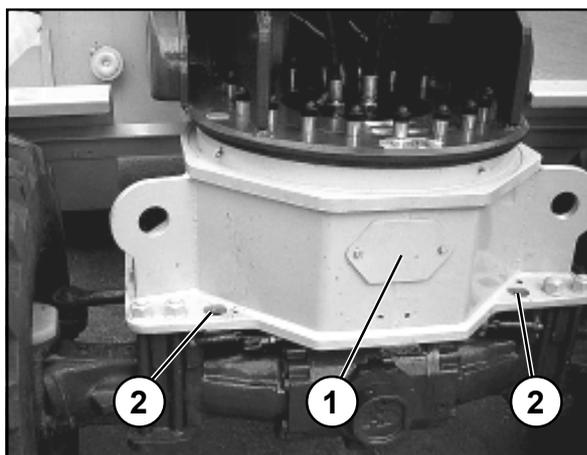


Fig. 7-2

(13) Avant le remorquage, placer la transmission hydrostatique sur la position „libre circulation“. Pour ce faire, il faut poser les boulons filetés aux deux soupapes de limitation de haute pression (7-3/flèches) de la pompe de roulement jusqu'au même niveau que les écrous à six pans (clé de 13) dévissés auparavant. Après, il faut de nouveau serrer les écrous six pans.

REMARQUE

Après le remorquage, desserrer à nouveau les écrous six pans, dévisser les boulons filetés des deux soupapes de limitation de haute pression jusqu'à la butée et resserrer les écrous six pans.

(14) Le cas échéant, enlever les cales.

(15) Desserrer le frein de parking (4-10/4).

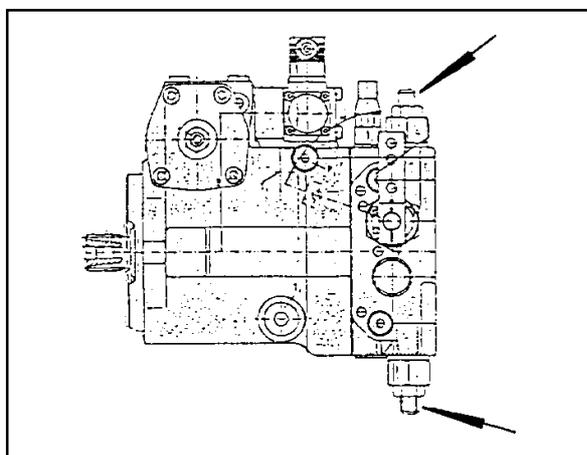


Fig. 7-3



Fig. 7-4

DANGER

- Si le moteur est en panne, les forces de braquage sont plus importantes.
- Remorquer le véhicule à une vitesse extrêmement réduite (2 km/h).
- La distance de remorquage ne doit pas dépasser 1 km.
- Pour des distances plus longues, charger le véhicule en panne (points d'amarrage voir 7-2/1 et 7-2/2, 7-4/1 et 7-4/2).
 - La charge autorisée maximale de l'accouplement de manoeuvre et de remorquage avant (7-2/1) est de 8,0 t horizontalement dans le sens de la longueur.
 - La charge autorisée maximale de l'accouplement de manoeuvre et de remorquage arrière (7-4/1) est de 8,0 t horizontalement dans le sens de la longueur.
 - La charge maximale autorisée pour des points d'amarrage/de prise en charge (7-2/2 et 7-4/2) est de 2,0 t pour un angle de 45°.

7.1.1.2 Remorquage du chargeur pivotant en cas de panne de l'entraînement

- (1) Actionner l'interrupteur à bascule des feux de détresse (4-11/10).
- (2) Amener le commutateur de marche (4-10/12) en position „0“.



REMARQUE

Les travaux de préparation des points (3), (5), (6) et (9) ne doivent être effectués que si le lieu de dépannage **ne se trouve pas** dans une zone de circulation publique :

- (3) Commuter le levier de renvoi (4-9/2) pour les roues de l'essieu avant mises en position rectiligne juste auparavant en position „direction par essieu AR“.
- (4) Serrer le frein de parking (4-10/4).



ATTENTION

Si l'emplacement de dépannage se situe dans une pente, en plus du frein de parking, les deux roues de l'essieu AV doivent être bloquées par des cales sur le côté de la descente afin d'éviter tout roulement libre.

- (5) Couvrir la lame et les dents du godet avec le capot de protection (5-3/flèche).
- (6) Enfoncer la fiche de protection du godet dans la prise (5-4/flèche).
- (7) Relever la flèche télescopique et l'étayer mécaniquement [par ex. en insérant l'appui de la flèche porte-godet (installation optionnelle) (1-1/flèche)] et descendre la flèche télescopique jusqu'à l'appui de la flèche télescopique.

(8) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).

(9) Bloquer le dispositif de pivotement en plaçant la cale (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage (1-4/flèche).

(10) Monter la barre de remorquage sur la machine à remorquer [(7-2/1 - remorquage vers l'avant) ou (7-4/1 - remorquage vers l'arrière)] et sur le véhicule remorqueur.

ATTENTION

Si la machine ne dispose pas d'accouplement de remorquage, celle-ci ne doit être remorquée que vers l'arrière.



(11) Avant le remorquage, placer la transmission hydrostatique sur la position „libre circulation“. Pour ce faire, il faut poser les boulons filetés aux deux soupapes de limitation de haute pression (7-3/flèches) de la pompe de roulement jusqu'au même niveau que les écrous à six pans (clé de 13) dévissés auparavant. Après, il faut de nouveau serrer les écrous six pans.

REMARQUE

Après le remorquage, desserrer à nouveau les écrous six pans, dévisser les boulons filetés des deux soupapes de limitation de haute pression jusqu'à la butée et resserrer les écrous six pans.



(12) Le cas échéant, enlever les cales.

(13) Desserrer le frein de parking (4-10/4).

DANGER

- Remorquer le véhicule à vitesse extrêmement réduite (2 km/h) lorsque le moteur tourne.
- La distance de remorquage ne doit pas dépasser 1 km.
- Pour des distances plus longues, charger le véhicule en panne (points d'amarrage voir 7-2/1 et 7-2/2, 7-4/1 et 7-4/2).

**REMARQUE**

Pour la charge maxi autorisée des points d'amarrage et de prise de charge voir 7-4.

**7.2 Grutage**

Le véhicule à gruter doit être préparé comme suit :

(1) Amener le commutateur de marche (4-10/12) en position „0“.

(2) Enclencher la vitesse „I“ (4-11/13) »ne concerne que les véhicules rapides«.

(3) Enclencher le cran de marche hydraulique „I“ (4-10/13).

(4) Serrer le frein de parking (4-10/4).

7 Dépannage, remorquage, amarrage, grutage

AHLMANN

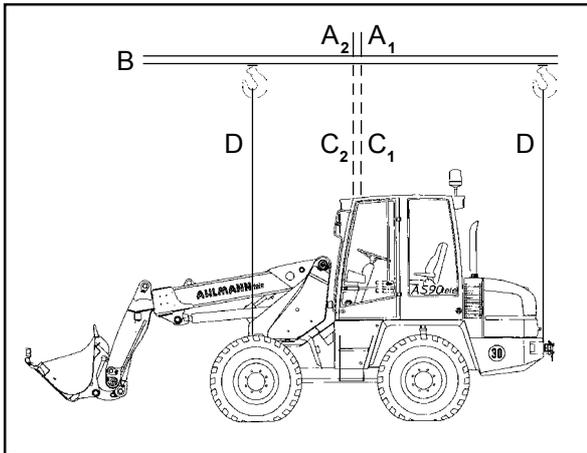


Fig. 7-5

(5) Soulever ou descendre la flèche télescopique de telle sorte que son point le plus bas ou le point le plus bas du godet soit au moins à 30 cm au-dessus de la chaussée (5-2).

(6) Fermer le robinet à boisseau sphérique pour l'hydraulique de travail et accessoire (1-2/flèche).

(7) Bloquer le dispositif de pivotement en plaçant la cale (1-3/flèche) dans le dispositif de blocage (1-4/flèche).

(8) Fermer les portes.

(9) Plier le rétroviseur extérieur vers l'intérieur.

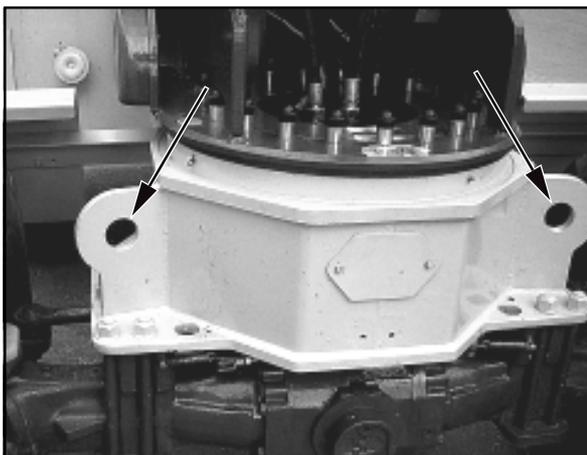


Fig. 7-6

ATTENTION

Respecter particulièrement les points suivants lors du grutage, fig. 7-5 :

- Le point de levage (A_1 - véhicule sans godet standard, ou A_2 - engin avec godet standard) du moyen de levage (B) doit être exactement à la verticale du centre de gravité (C_1 ou C_2) du véhicule, de manière à ce que le dispositif de prise de charge soit à l'horizontal au-dessus de l'axe longitudinal de l'engin.

- Les points d'attache (D) doivent être à la verticale des points de levage de l'engin (7-6/flèches et 7-7/flèches).

DANGER

Les élingues doivent tolérer une résistance de traction d'au moins 4,0 t.



Fig. 7-7